

**République Algérienne Démocratique et Populaire**

Wilaya : Mila  
Daira : Chelghoum Iaid  
Commune : Ain Melouk  
NIF : 098443059071805

**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE D'UN MARCHÉ**

Conformément aux dispositions de l'article 56 du Loi n : 23-12 au 05 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et l'article 65 et 82 du décret présidentiel n 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le président de l'assemblée populaire communale de AIN MELOUK annonce les participants aux d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales publiée par les journaux nationaux : **SADA ELCHARK ET AN-NASR** le :20/01/2026. ET les presse électronique (**INTERLIGNES – DZWATCH**) LE :22/01/2026 et **BOMOP**.

Portant le projet :

**Aménagement Et Entretien Des Routes A Cité Naamoune Aboud Sur Une Distance 590 M L.**

Après le processus d'évaluation des offres le : 02-02-2026. Que l'attribution provisoire d'un marché est venue comme suit :

NUMERO	NOM DE PROJET	Entreprise	Montant offre (DA)	Montant offre corrigé (DA)	POINT DE QUALIFICATION (60/100)	Délai de Réalisation	Remarque
01	<b>Aménagement Et Entretien Des Routes A Cité Naamoune Aboud Sur Une Distance 590 M L.</b>	<b>KADJA LAKHDAR</b> Entreprise des travaux publics et hydraulique et bâtiment et T.C.E -MILA- NIF :165430100123107	14.897.767,08	//	67.50 P	100 JOURS	La qualification est l'offre financière la plus basse

Les soumissionnaires qui contestant l'attribution provisoire d'un marché peut introduire un recours auprès de la commission des marchés de la commune de Ain Melouk dans dix (10) jours à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire, dans les journaux nationaux et électroniques ou le **BOMOP**.

Les candidats et les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offres technique et financière à se rapprocher de la commune, bureau numéro :22 , dès la premières apparition de cette annonce dans les journaux nationaux et électroniques dans un délai maximum de 03 jour.